



Vallée de la Dordogne

ROCAMADOUR • PADIRAC
COLLONGES-LA-ROUGE

**COMITÉ DE DIRECTION
OFFICE DE TOURISME VALLÉE DE LA DORDOGNE**

Mercredi 06 juillet 2022, à Carennac

Ouverture de la séance à 15h00.

Le président, Antoine BECO remercie les membres présents et en visioconférence, et liste les personnes excusées.

Nombre de membres en exercice : 47

Votants : 30

Présents :

Elus (titulaires) : Nicole BARDI, Dominique CAYRE, Michel CHARLOT (visio), Mathieu GENTILHOMME (visio), Gérard LAVASTROU, Jean-Pierre LASSERRE, Francis CANARD (visio), Régis VILLEPONTOUX, Claire DALE (visio), Jean-Claude FOUCHE (visio), Bernard LE MÉHAUTÉ, Alain NOUZIERES, Antoine BECO, André ANDRZEJEWSKI

Elus (suppléants votants qui remplacent titulaires absents) : Christophe CARON, Sébastien DUCHAMP (visio), Pierre FOUCHE (visio), Serge CAMBON (visio)

Socioprofessionnels (titulaires) : Frédéric HOBBE, Stéphane CHAMBON, Roselyne MONS, Raphaël ARNAUD, Kévin DOLISY, Nadège CASTANDET

Socioprofessionnels (suppléants votants) : Robert PEYRILLOU, José MARTINEZ

Socioprofessionnel (suppléant non votant car titulaire présent) : Maurice PRADAL.

Procurations : Philippe LONGUEVILLE à Jean-Pierre LASSERRE, Jean-François ESCAPIL INCHAUSPE à Kévin. DOLISY, François CEYRAC à Raphaël. ARNAUD, Matthieu GIETHLEN à José MARTINEZ.

Excusés : Catherine LEJEUNE, Alain SIMONET, Raphaël DAUBET, Gilles LIEBUS, Jean-Pierre GUYOT, Dominique LENFANT, Aurélie LECANU, Djamila AICHOUBA, Lydia AUDUREAU, Jean-Marie BOUYER, Sylvain PIANTANIDA, Julien VINCENT, Maxence VAN NIEUWENHUYSE, Yoann HEURTEVENT, Jean-Philippe FRANCE, François CEYRAC, Emmeran ROLLIN, Christine GUITTONNEAU, Philippe LEYMAT

Le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Pierre LASSERRE

Le président donne lecture de l'ordre du jour :

- o Approbation du compte-rendu du 24 mars 2022
- o Plan de promotion 2022
- o Rapports de fréquentation touristique 2021

- o Délibérations :
 - . Modification des durées d'amortissement des immobilisations
 - . Modification de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - . Modification des conditions générales de vente du service "classement d'un meublé de tourisme"
- o Questions diverses

Le président invite les membres du comité de direction à bien vouloir accepter un additif à l'ordre du jour. Il s'agit du "recrutement du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie".

Approbation à l'unanimité des membres présents

[Lien vers la présentation](#)

1. Approbation du compte-rendu du 24 mars 2022

[> Document](#)

Approbation à l'unanimité des membres présents

2. Plan de promotion 2022

Marielle Lacombe, responsable du pôle promotion-communication et Samuel Beaufreton, responsable du marketing digital, présentent **la stratégie de promotion 2022** qui s'articule autour de plusieurs axes :

- un nouveau magazine de destination au contenu totalement repensé
- des campagnes de communication "multicanal" liées à deux temps forts : le passage du tour de France et la labellisation de 3 nouveaux "Plus beaux villages de France"
- les relations presse ayant engendré depuis le début d'année plus de 30 accueils de presse
- la stratégie digitale, sur le web et les réseaux sociaux, avec des productions de contenus toujours très nombreuses, et l'arrivée d'une nouvelle photothèque
- les réseaux partenaires, notamment Villes Sanctuaires en France et les acteurs réunis autour du nouveau contrat de destination Dordogne Valley

[Lien vers la présentation](#)

3. Rapports de fréquentation touristique 2021

Camille Lachèze détaille ensuite les **rapports de fréquentation 2021** répartis en deux zones : CAUVALDOR et PETER Vallée de la Dordogne corrézienne. Sont notamment étudiés : le volume des nuitées françaises et étrangères, le volume d'excursionnistes présents en journée, les marchés émetteurs, les mobilités des visiteurs (origine et destination).

En 2022, une zone "Vallée de la Dordogne" incluant l'ensemble de la destination est étudiée.

[Lien vers la présentation](#)

4. Modification des durées d'amortissement des immobilisations

L'instruction comptable M4 nécessite l'instauration de l'amortissement des immobilisations conformément au plan comptable général. Le Comité de direction a adopté les durées d'amortissement par délibération en date du 06 mars 2018.

Le Président propose de modifier la durée d'amortissement du mobilier et autres matériels, passant de 10 ans à 3 ans. Les autres durées d'amortissement resteraient identiques.

Durées d'amortissement :

-Immobilisations incorporelles : 3 ans

-Matériel informatique : 3 ans

-Mobilier, autres matériels : 3 ans

-Véhicules : 10 ans

-Bâtiments légers, agencement de bâtiments, aménagements électriques et téléphoniques : 15 ans

-Bâtiments, plantations, aménagements de terrains : 20 ans

Approbation à l'unanimité des membres présents

5. Modification de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Suite au déménagement du bureau d'accueil de l'Hospitalet à Rocamadour au 1er juillet 2022 vers le nouveau bureau d'accueil situé rue Roland le Preux à Rocamadour, il convient de modifier l'**adresse du siège social** et donc d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de l'EPIC.

Les statuts de l'EPIC mentionnent uniquement son siège social à Rocamadour.

Approbation à l'unanimité des membres présents

6. Modification des conditions générales de vente du service "classement d'un meublé de tourisme"

Depuis 2021, l'Office de Tourisme assure le classement des meublés de tourisme.

Les **tarifs des visites** sont les suivants :

| Classement du 1er meublé | Classement du 2e au 4e meublé (si visite effectuée le même jour) | Classement à partir du 5ème meublé (si visite effectuée le même jour) |
|--------------------------|--|---|
| 175 € TTC | 95 € TTC / meublé | 65 € TTC / meublé |

Annulation au dernier moment/déplacement n'aboutissant pas à classement : 50 € TTC

En cas de décision défavorable, le travail mené par l'Office de Tourisme est identique à une visite menant à une décision favorable de classement.

Il convient donc de modifier le montant de la visite n'aboutissant pas à classement. Le tarif habituel s'appliquerait.

Le montant forfaitaire de 50€ serait appliqué uniquement en cas d'annulation non signalée par le propriétaire ou son mandataire,

[> CGV à modifier](#)

Approbation à l'unanimité des membres présents

7. Recrutement du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie

Monsieur le Président rappelle les grandes mesures du plan « Avenir Montagnes » qui concerne la création du «fonds Avenir Montagnes» qui comprend deux volets dont un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros dans le cadre d'Avenir Montagnes Ingénierie, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne, répartis dans les différents massifs français, dans la conception de leurs projets de transition.

La candidature portée par l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne a été retenue et s'est concrétisée le 05 avril 2022 par la signature de la convention avec l'Etat et la Banque des Territoires.

Le recrutement du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie a été lancé en juin pour une prise de poste souhaitée dès la rentrée de septembre ([offre d'emploi](#)).

Il convient d'acter la **création du poste de chef de projet** pour une durée déterminée de 2 ans.

Approbation à l'unanimité des membres présents

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 17h15.